



AVIS DE RÉUNION

Les actionnaires de la société **CIMENTS DU MAROC**, société anonyme au capital de 1 443 600 400 dirhams, dont le siège social est à Casablanca, 621 boulevard Panoramique, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 70.617, sont convoqués **le mardi 29 mars 2016** à l'hôtel Hyatt à Casablanca à **11 heures en Assemblée Générale Ordinaire** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2015.
3. Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2015.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.
6. Renouvellement du mandat d'un Administrateur.
7. Fixation du montant des jetons de présence et des vacations.
8. Pouvoirs pour formalités légales.

Les documents dont la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05 (articles 140 et 141) prescrit la communication aux actionnaires seront disponibles au siège social de la société

ou au Service Titres de la Société Générale Marocaine de Banques situé au 55 boulevard Abdelmoumen à Casablanca, à compter du **lundi 29 février 2016**.

Les actionnaires trouveront ci-dessous notamment :

- les états de synthèse de l'exercice 2015,
- les résolutions proposées à cette Assemblée.

Pour participer à cette Assemblée Générale, il est nécessaire de justifier de sa qualité d'actionnaire. Les propriétaires d'actions doivent justifier de l'immobilisation de leurs titres dans les caisses des établissements agréés, **cinq (5) jours au moins** avant la date de l'Assemblée Générale. La société tient à la disposition des actionnaires des formules de pouvoirs.

Les actionnaires représentant le pourcentage du capital social requis par l'article 117 de ladite loi et qui désirent inscrire des projets de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale doivent adresser leur demande au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de **dix (10) jours** à compter de la publication du présent avis.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2016 PROJET DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de 1.020.551.977,21 dirhams. Elle donne au Conseil d'Administration pleine et entière décharge pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

- Bénéfice net comptable	MAD	1.020.551.977,21
- À ajouter : report bénéficiaire antérieur	MAD	<u>3.172.628.004,03</u>
- Bénéfice disponible	MAD	4.193.179.981,24
- Dividende ordinaire	MAD	<u>793.980.220,00</u>
- Report à nouveau	MAD	<u>3.399.199.761,24</u>

Le dividende ainsi fixé à cinquante cinq (55) dirhams par action, sera payable aux caisses de la société à compter du 2 juillet 2016.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois n° 20-05 et 78-12, en approuve les termes et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Mustapha FARIS vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de quatre exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à la somme brute globale de **2.370.000** dirhams la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des différents Comités, Administrateurs ou non, pour l'exercice écoulé.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer les formalités prévues par la Loi.



TABLEAU DES CRÉANCES

Exercice clos le 31 décembre 2015

CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et Org. Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ								
• Prêts immobilisés	29 107 008,37	24 603 630,78	3 305 617,71	1 197 759,88				
• Autres créances financières	25 875 433,62	25 580 483,62		294 950,00				
DE L'ACTIF CIRCULANT								
• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	7 977 247,05		7 073 808,23	903 438,82	1 455 419,31		5 674,00	
• Clients et comptes rattachés	712 059 493,19		636 315 855,02	75 743 638,17	9 186,40		24 530 124,34	139 056 490,09
• Personnel	3 748 867,21		3 129 482,84	619 384,37	204 584,56			
• État	295 031 676,91		295 031 676,91			295 031 676,91		
• Compte d'associés	23 384,15		23 384,15					
• Autres débiteurs	35 416 702,54		34 167 725,81	1 248 976,73	2 488 992,88		22 958 872,88	
• Comptes de régularisation actif	23 258 536,21		23 258 536,21		397 371,54			

TABLEAU DES DETTES

Exercice clos le 31 décembre 2015

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'État et Org. Publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT								
• Emprunts obligataires								
• Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT								
• Fournisseurs et comptes rattachés	476 089 509,97		476 089 509,97		201 122 683,21	37 120 221,11	107 234 131,27	102 418 733,46
• Clients créditeurs, avances et acomptes	13 507 490,55		13 507 490,55		76 647,02			
• Personnel	16 194 206,81		16 194 206,81					
• Organismes Sociaux	26 970 043,59		26 970 043,59			7 938 127,79		
• État	517 356 236,70		517 356 236,70			517 356 236,70		
• Compte d'associés	6 576 734,01		6 576 734,01				2 865 415,71	
• Autres créanciers	56 809 731,72		56 809 731,72		12 734 996,59		5 980 038,96	7 281 693,65
• Comptes de régularisation passif	75 794,34		75 794,34					

TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

Exercice clos le 31 décembre 2015

TIERS CRÉDITEURS OU TIERS DÉBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
• Sûretés données					
Néant					
• Sûretés reçues					
- Sûretés reçues	224 424,26	2	Essaouira le 12/10/2002		600 000,00
- Sûretés reçues	570 411,00	2	Fquih Ben Salah le 09/04/1997		600 000,00
- Sûretés reçues	70 907,27	2	Souk Sebt le 20/05/1997		116 480,00
- Sûretés reçues	478 512,26	2	Béni Mellal le 20/05/1999		800 000,00
- Sûretés reçues	926 661,67	2	Kelaa le 18/09/1997		1 500 000,00
- Sûretés reçues	34 992,00	2	Souk Sebt le 09/04/1997		300 000,00
- Sûretés reçues	120 429,17	2	Marrakech le 02/08/1999		500 000,00
- Sûretés reçues	878 260,54	2	Casablanca le 31/10/2013		10 000 000,00
- Sûretés reçues	1 515 503,71	2	Agadir le 27/12/2013		3 000 000,00

(1) Gage : 1 Hypothèque : 2 Nantissement : 3 Warrant : 4 Autres : 5 (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Exercice clos le 31 décembre 2015

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montants exercice	Montants exercice précédent
* Avals et cautions	26 770 850,00	26 919 735,00
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
* Autres engagements donnés		
TOTAL (1)	26 770 850,00	26 919 735,00

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées

ENGAGEMENTS REÇUS	Montants exercice	Montants exercice précédent
* Avals et cautions	209 237 800,00	198 383 060,00
* Autres engagements reçus / Fournisseur	14 831 110,97	13 411 608,79
* Autres engagements reçus / ACMAR	542 425 000,00	316 650 000,00
TOTAL	766 493 910,97	528 444 668,79



11, Avenue Bir Kacem - Souissi
10 170 Rabat
Maroc



Building a better
working world
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
CIMENTS DU MAROC
621, Boulevard Panoramique
20 150 Casablanca

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 07 avril 2014, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Ciments du Maroc, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC), relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 6.138.138.174 dont un bénéfice net de MAD 1.020.551.977.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse, cités au deuxième paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Ciments du Maroc au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et Informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, nous vous informons que la société Ciments du Maroc a procédé au cours de l'exercice 2015 à la création de :

- La société « Africim » avec un capital de MMAD 20 détenu à 100% par Ciments du Maroc,
- La société « Maestro Drymix » avec un capital de MMAD 5,5 détenu à 50% par Ciments du Maroc.

Le 24 février 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG
Fessal KOHEN
Associé

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé